



MAISON DES ASSOCIATIONS

Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2024

Délibération n°2024-056 du 24 juillet 2024

		DOUSSARD			EXTERIEURS		
		Association*	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
Salle 11, 20 ou 3ème âge							
Réunion	Forfait	Gratuit	33 €	95 €	157 €	157 €	157 €
Fêtes ou repas	Forfait	41 €	134 €	168 €	201 €	201 €	201 €
Activité Adulte	L'heure	3,31 €		5,35 €	6,96 €		6,96 €
Activité enfant	L'heure	1,61 €		3,21 €	6,96 €		6,96 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait	82 €	82 €	86 €	93 €	93 €	93 €
- Soirée de la St-Sylvestre avec cuisine	Forfait	370 €	396 €	396 €	422 €	422 €	422 €
Cuisine							
Réunion	Forfait	Gratuit	25 €	27 €	29 €	29 €	29 €
Fêtes ou repas	Forfait	20 €	37 €	48 €	60 €	60 €	60 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait	39 €	39 €	42 €	45 €	45 €	45 €

Salle 22 (35 m²)							
Réunion	Forfait	Gratuit	18,73 €	50 €	82 €	82 €	82 €
Fêtes ou repas	Forfait	20 €	54 €	73 €	93 €	93 €	93 €
Activité associative Adulte	L'heure	2,14 €		3,12 €	4,39 €		4,39 €
Activité associative enfant	L'heure	0,96 €		2,53 €	4,39 €		4,39 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait	62 €	62 €	67 €	71 €	71 €	71 €
- Soirée de la St-Sylvestre avec cuisine	Forfait	207 €	222 €	222 €	238 €	238 €	238 €

Salle 21, 23 hall ou petit bureau							
Réunion	Forfait	Gratuit	19 €	45 €	71 €	71 €	71 €
Fêtes ou repas	Forfait	18 €	46 €	63 €	81 €	81 €	81 €
Activité associative Adulte	L'heure	2,14 €		3,12 €	4,39 €		4,39 €
Activité associative enfant	L'heure	0,96 €		2,53 €	4,39 €		4,39 €
- Remise en place, nettoyage..	Forfait	54 €	54 €	57 €	61 €	61 €	61 €
- Soirée de la St-Sylvestre avec cuisine	Forfait	207 €	207 €	222 €	238 €	238 €	238 €

Prêt vaisselle (le couvert complet)	1,07 €	1,00 €	1,00 €	1,07 €	1,07 €	1,07 €
CAUTION (sinistre, dégradation)	642 €	642 €	642 €	642 €	642 €	642 €
CAUTION (ménage)	214 €	214 €	214 €	214 €	214 €	214 €

ARRHES non remboursées en cas de dédit dans les 60 Jours précédant la date d'exécution de la convention de location: 50% de la location

* Tarifs salles : dégressifs pour utilisation de plusieurs jours consécutifs :	
* 2 jours	Moins 25 %
* 3 jours et plus	Moins 50 %
pour les fêtes et repas et une pénalité de 15 € sera appliquée pour les réunions et activités associatives	
* ASSOCIATION DE DOUSSARD	
Pour rappel, les associations de Doussard bénéficient annuellement d'une gratuité de salle municipale.	
Sont considérées comme Associations de Doussard les associations ayant transmis en Mairie leurs documents associatifs à jour présentant leur siège social sur la Commune de Doussard.	
Les associations, dont le siège ne se situe pas sur la Commune mais qui proposent une activité associative sur le territoire de la Commune qui n'est dispensée par aucune autre association de Doussard, pourra se voir reconnaître la tarification "Association de Doussard" après accord du Maire. Cet accord sera renouvelé chaque année lors de la transmission des documents associatifs à jour.	